

En présence d'un pareil état de choses, des personnes animées par des idées philanthropiques bien entendues, réunirent quelques fonds, et au moyen de distributions faites avec soin, elles essayèrent de porter remède à un mal qui tendait chaque jour à s'aggraver. Soixante souscripteurs environ vinrent, les premiers, les aider de leurs offrandes. On comptait un grand nombre de Chalabrais qui hésitèrent d'abord à prendre part à cette œuvre par la raison qu'ils doutaient du succès; quand sa réalisation fut évidente pour tous, plus de cent trente noms figurèrent sur la liste des souscripteurs.

Cinq ou six personnes, choisies parmi celles qui se faisaient remarquer par leur activité et leur dévouement au bien public, assumèrent sur elles la charge de veiller à l'accomplissement des statuts qui régissaient l'association naissante. Les unes recevaient les demandes de secours; les autres allaient s'assurer de la réalité des besoins qui étaient exprimés, ou bien elles prenaient des informations sur les familles nécessiteuses qui éprouvaient de la répugnance à se faire connaître; d'autres tenaient les livres de l'association avec un soin remarquable; sur l'un de ces livres un article était ouvert à chaque individu assisté, et dans cet article on trouvait indiquées la nature et la quantité de secours qui lui revenaient chaque jour; on y trouvait aussi l'énumération des faits qui avaient motivé chaque distribution.

Une maison, convenablement disposée, fut choisie dans la commune, afin d'y faire déposer tout ce qui était nécessaire aux distributions quotidiennes; dans cette maison, des sœurs de Cluny, aidées de quelques femmes de peine, venaient préparer les alimens, les soupes, le bouillon, le laitage, les médicaments, que chaque famille assistée recevait régulièrement à midi. Les sœurs n'avaient à s'occuper que des malades et de la préparation des mets. Pour ce qui est du pain et de la farine de maïs et du bois de chauffage accordés aux familles bien portantes, les sœurs donnaient des bons pour aller les prendre chez des marchands de la localité.

Les membres administrateurs s'entendaient avec le bureau de bienfaisance pour mettre en commun leurs ressources financières et afin de s'aider mutuellement dans la distribution des secours; ils s'entendaient également avec l'hospice pour y faire admettre les vieillards, ou les malades atteints de quelque infirmité incurable; enfin ils s'entendaient avec les sociétés de secours mutuels pour y maintenir les sociétaires qui ne pouvaient acquitter leur cotisation mensuelle; quant aux pauvres valides qui se disaient sans travail, on s'attachait à leur trouver un emploi dans quelque atelier; et presque toujours ces démarches aboutissaient à un succès. Les mendiants étrangers eux-mêmes recevaient un repas, ou une indemnité de route; c'était tout ce qu'on avait à leur accorder.

Cette association ainsi organisée fonctionna d'une manière satisfaisante, et peu de temps après sa fondation, le maire de Chalabre rendit un arrêté pour interdire la mendicité dans la commune confiée à son administration. Depuis deux ans il en est ainsi, et ce qu'il importe de dire, c'est que les indigents et les gens aisés ont tous applaudi aux mesures qui venaient profiter aux uns et aux autres. Les pauvres n'ont plus eu à craindre de manquer de secours, quand ils pourraient devenir nécessaires, et les gens aisés n'ont plus été attristés par des bandes de mendiants qui allaient assiéger toutes les portes. Un tel résultat méritait d'être connu et divulgué; il arrivera peut-être que l'exemple donné par la commune de Chalabre sera imité ailleurs et qu'on se mettra à l'œuvre sur plusieurs points sans avoir à craindre un insuccès.

L. A. BUZAIRIES.